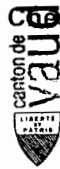


Interpellation (sera développée)

II - INT. S14



### Jusqu'à quand le Conseil d'Etat va-t-il tolérer le marché aux esclaves de Malley ?

Récemment une émission de « Temps Présent » consacrée au travail au noir et à l'exploitation des personnes engagées évoquait une station service du quartier de Malley à Lausanne comme point de rassemblement.

Voulant en savoir plus je suis allé vers cette station service lundi 23 mai à 05h45. Plusieurs personnes étaient déjà présentes dans l'attente d'une éventuelle embauche. A 06h00 un véhicule de la police lausannoise arrive jusque vers les colonnes d'essence mais repart immédiatement.

Un certain nombre de voitures arrivent pour engager des esclaves et je compte notamment 7 véhicules de la même entreprise de ferrailage.

Selon mes investigations cette entreprise est inscrite au Registre du commerce comme Sarl au capital de Fr. 20'000.- Le site internet de la Fédération vaudoise des entrepreneurs nous apprend qu'elle est membre de cette association.

Le travail au noir a les conséquences suivantes : pertes de recettes pour l'Etat et les assurances sociales, distorsion de la concurrence entre les entreprises et entre les travailleurs, la suppression du droit des travailleurs à des prestations des assurances sociales, la sous-enchère salariale et l'exploitation des travailleurs.

Lors de l'émission de TV sus-mentionnée un travailleur affirmait être payé Fr. 14.- de l'heure. D'autre part, dans la même émission, un ancien patron d'une entreprise de ferrailage déclare avoir fermé boutique car les prix proposés ne permettent pas de payer les ouvriers selon les tarifs prévus par la CCT.

A mon retour de Malley, faisant quelques recherches, je tombe sur un article du journal Le Temps qui relate les dires du syndicat Unia affirmant que deux tiers des ouvriers du ferrailage ne seraient pas en règle.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) L'exécutif affirme vouloir lutter contre le travail au noir ; estime t'il disposer d'assez de personnel, y compris dans les commissions tripartites, pour exercer une pression suffisante sur tous les milieux économiques, secteur du ferrailage y compris ?
- 2) Force est de constater que la traque du travail au noir n'est pas dissuasive : certains acteurs se laissent tomber en faillite ou changent de raison sociale mais continuent de travailler dans l'illégalité. Y a-t-il un suivi de ces moutons noirs ?
- 3) Les amendes infligées ne devraient-elles pas être revues à la hausse ?
- 4) Lorsque qu'une entreprise a recours au travail au noir et que cela se sait, le Conseil d'Etat pourrait-il systématiquement demander au Département des finances de passer au crible la déclaration d'impôt de celle-ci ?
- 5) Y a-t-il une collaboration significative avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs en vue de traquer le travail au noir ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses que je souhaite obtenir dans le délai légal de 3 mois.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 7 juin 2011

François Brélaz  
 Député